CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

C.O.D.I. – Capucine Organisatrice et Décoratrice d'Intérieur

Version applicable à compter du 06/10/2026

I. PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Prestations de Services (ci-après les « CGPS ») définissent les droits et obligations de **C.O.D.I. – Capucine Organisatrice et Décoratrice d'Intérieur**, entreprise individuelle représentée par Capucine DUSSART, ci-après dénommée « C.O.D.I. », et de son Client, ci-après dénommé « le Client ».

C.O.D.I. propose aux particuliers des prestations d'accompagnement en **organisation, tri, désencombrement et décoration intérieure**, ayant pour objectif de rendre leur intérieur plus fonctionnel, plus adapté à leur quotidien et agréable à vivre.

Les prestations sont réalisées dans une démarche personnalisée, bienveillante et sans jugement. Le contenu précis de chaque intervention est défini en fonction des besoins, attentes et contraintes du Client.

Les présentes CGPS s'appliquent à toute prestation réalisée par C.O.D.I., sauf dispositions particulières expressément prévues au devis accepté par le Client. Certaines clauses (rétractation, médiation, pénalités de retard, protection du consommateur) ne s'appliquent qu'aux Clients consommateurs ; lorsque le Client est une association, une entreprise ou une autre structure, les modalités applicables sont précisées au devis.

La version des CGPS applicable au Client est celle en vigueur à la date d'acceptation du devis. Elles sont communiquées au Client avec le devis. L'acceptation du devis implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGPS.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGPS avant de s'engager et les accepter sans réserve. Les éventuelles conditions générales du Client ne sont applicables à C.O.D.I. que si elles ont été expressément acceptées par écrit par cette dernière.

II. IDENTITE ET COORDONNEES DE C.O.D.I.

C.O.D.I. – Capucine Organisatrice et Décoratrice d'Intérieur

Entreprise Individuelle (EI) représentée par : **Capucine DUSSART**
Professionnelle de l'Organisation et Décoratrice d'Intérieur

Adresse professionnelle : **16 rue du grand ferré 60126 RIVECOURT**

SIRET : **10220308000019**

E-mail : **capucine@codi-interieur.fr**

Téléphone : **06 16 67 31 02**

III. PRESTATIONS PROPOSEES

A. Offre Impulsion

L'offre **Impulsion** constitue un accompagnement court permettant au Client de faire le point sur une problématique précise liée à son intérieur et d'identifier des solutions adaptées.

Elle prend la forme d'une **Visite Diagnostic & Conseils d'une durée maximale de 2 heures**, réalisable à domicile ou à distance selon les modalités convenues.

Cette prestation permet notamment :

- De faire le point sur les besoins et les difficultés rencontrées ;
- D'analyser la problématique identifiée ;
- D'apporter des conseils et solutions personnalisés ;
- De proposer des pistes d'action adaptées au Client et à son intérieur.

L'intervention peut s'appuyer, lorsque cela est pertinent, sur des nuanciers, échantillons, visuels ou autres supports permettant d'éclairer les recommandations.
Un compte rendu et des visuels d'inspiration peuvent être transmis au Client selon les modalités prévues dans le devis.

B. Offre Boost

L'offre **Boost** est destinée aux Clients souhaitant être accompagnés dans une démarche de tri, de désencombrement et d'organisation de leur intérieur.

L'accompagnement est réalisé **à quatre mains**, avec le Client, dans une démarche bienveillante et sans jugement.

Selon les besoins identifiés, la prestation peut comprendre :

- Le tri des objets ;
- l'aide à la prise de décision ;
- Le désencombrement ;
- L'organisation des espaces ;
- L'optimisation des rangements ;
- La recherche d'une organisation plus adaptée au quotidien.

Le Client reste décisionnaire concernant le devenir de ses biens personnels.

Les modalités d'évacuation, de don, de vente ou de dépôt des objets non conservés ne sont pas automatiquement comprises dans la prestation et sont précisées, le cas échéant, dans le devis.

C. Offre Reset

L'offre **Reset** est destinée aux Clients souhaitant transformer ou faire évoluer la décoration d'une ou plusieurs pièces.

Selon le périmètre défini au devis, elle peut comprendre notamment :

- L'analyse des besoins et des usages ;
- La définition d'un cahier des charges ;
- Des propositions d'agencement ;
- Des propositions de couleurs et de matières ;
- La création de planches d'ambiance (mood board) ;
- Des recherches de mobilier et d'accessoires ;
- Des supports visuels permettant au Client de se projeter ;
- Un book décoration ;
- Une shopping list avec des liens vers les produits proposés.

Le contenu exact des livrables est précisé dans le devis.

C.O.D.I. accompagne le Client dans la conception de son projet mais ne réalise pas elle-même les travaux, travaux de peinture, pose, montage ou interventions relevant d'artisans ou d'autres professionnels, sauf mention expresse contraire dans le devis.

Les prestations des artisans, fournisseurs et autres intervenants extérieurs ne sont pas comprises dans les honoraires de C.O.D.I., sauf indication contraire expresse.

D. Offre Sur mesure

L'offre **Sur mesure** permet de combiner les prestations d'organisation et de décoration afin de répondre à un projet global.

Elle peut notamment associer :

- Tri et désencombrement à quatre mains ;
- Organisation et optimisation des espaces ;
- Réflexion sur l'agencement ;
- Conception décorative ;
- Book décoration ;
- Shopping list ;
- Conseils personnalisés.

Le contenu de l'accompagnement est défini avec le Client en fonction de ses besoins, de ses contraintes, de son budget et du périmètre du projet.

Un devis personnalisé précise les prestations incluses, leur durée, les livrables éventuels et leur prix.

E. Ateliers

C.O.D.I. peut également proposer des **ateliers collectifs** autour de l'organisation, du tri, du désencombrement ou de la décoration intérieure.

Ces ateliers peuvent prendre notamment la forme de temps d'échange, de sensibilisation ou d'ateliers pratiques. Ils peuvent être organisés chez un particulier « Hôte », dans une association, une entreprise ou toute autre structure. La durée, le nombre de participants, le contenu et les modalités de participation sont définis selon le format de l'atelier.

La participation à un atelier peut être soumise à un droit d'entrée.

Lorsque l'atelier est organisé chez un particulier « Hôte », le droit d'entrée de l'Hôte peut être offert selon les modalités précisées au moment de l'organisation de l'atelier.

Pour les interventions organisées dans des structures, un devis peut être établi en fonction du nombre de participants, de la durée et du contenu de l'intervention.

Le contenu pédagogique et les supports utilisés dans le cadre des ateliers restent la propriété de C.O.D.I. et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans son autorisation.

IV. CAPACITE DU CLIENT ET PRESTATIONS COMMANDEES PAR UN PROCHE

A. Capacité du Client

Le Client déclare avoir la capacité de contracter et ne faire l'objet d'aucune mesure de protection juridique l'empêchant de s'engager seul.

Lorsque le Client bénéficie d'une telle mesure (tutelle, curatelle, habilitation familiale) ou d'un mandat de protection future, le devis et les présentes CGPS sont signés par son représentant, ou avec l'assistance de la personne habilitée, qui justifie de ses pouvoirs.

Le Client peut se faire accompagner par la personne de son choix lors de la présentation du devis et de sa signature, et dispose du temps nécessaire pour y réfléchir avant de s'engager.

B. Prestation commandée par un proche

Lorsque la prestation est commandée par un proche (« le Commanditaire ») au bénéfice d'une autre personne (« le Bénéficiaire »), le devis identifie chacun d'eux et précise qui signe et qui règle la prestation.

L'intervention n'a lieu qu'avec l'accord du Bénéficiaire, qui reste seul décisionnaire du devenir de ses biens. C.O.D.I. peut suspendre ou interrompre la prestation si le Bénéficiaire s'y oppose.

Les informations relatives au déroulement de l'intervention, au logement ou aux biens du Bénéficiaire ne sont communiquées au Commanditaire qu'avec l'accord du Bénéficiaire.

V. CONDITIONS D'INTERVENTION

Pour permettre le bon déroulement de la prestation, le Client s'engage à être présent pendant l'intervention (ou à désigner une personne de confiance), à donner accès aux pièces concernées et à mettre à l'écart ses objets de valeur, bijoux, espèces et documents importants.

Le Client déclare être propriétaire des biens dont il décide de se séparer, ou être habilité à en disposer. Aucun objet n'est jeté, donné ou vendu sans son accord exprès.

C.O.D.I. ne manipule pas de charges lourdes et peut suspendre ou interrompre l'intervention en cas de danger pour sa sécurité ou celle du Client (logement insalubre, situation d'encombrement ne permettant pas d'intervenir en sécurité). Elle oriente alors le Client vers les professionnels compétents.

VI. FACTURATION

A. Prix

Les prix sont exprimés en euros. Les tarifs des prestations proposées par C.O.D.I. sont communiqués au client avant toute validation de la prestation.

Le prix applicable à chaque prestation est celui indiqué dans le devis ou la proposition commerciale remis(e) au client et accepté(e) par celui-ci. Les prestations peuvent être personnalisées selon les besoins du client. Leur contenu et leur tarif sont alors précisés dans le devis.

C.O.D.I. bénéficie du régime de franchise en base de TVA :

« TVA non applicable, article 293 B du CGI ».

Les éventuels achats de mobilier, accessoires, matériaux, fournitures, prestations d'artisans ou autres dépenses engagées pour le projet ne sont pas compris dans les honoraires de C.O.D.I., sauf mention contraire dans le devis.

C.O.D.I. ne peut être tenue responsable de l'évolution des prix, de la disponibilité ou de la rupture de stock des produits.

Si la prestation à réaliser est située en dehors de la zone habituelle d'intervention de C.O.D.I., des frais de déplacement professionnel pourront être facturés au Client. Leur montant sera précisé dans le devis.

B. Modalités de règlement

Le prix convenu de chaque prestation fera l'objet d'une facturation par C.O.D.I. selon l'échéancier suivant :

- **RÉSERVATION (acompte) : 30 %** du montant total, à la date de validation du devis ;
- **EXÉCUTION : 55 %** du montant total, le premier jour de réalisation de la prestation ;
- **VALIDATION : 15 %** du montant total, le dernier jour de la prestation.

La somme de 30 % versée à la validation du devis constitue un acompte. Lorsque le contrat est conclu hors établissement, aucun paiement n'est exigé ni encaissé avant l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de sa conclusion. Le Client est informé que l'acompte ne sera demandé qu'à l'issue de ce délai.

Le Client peut payer par virement bancaire aux coordonnées mentionnées sur le devis, par chèque bancaire ou en espèces dans les limites prévues par la réglementation applicable.

En cas de paiement par chèque, la mise à l'encaissement est réalisée à réception du chèque.

Le paiement effectué par le Client n'est considéré comme définitif qu'après encaissement effectif par C.O.D.I. des sommes dues.

C.O.D.I. ne sera pas tenue de procéder à l'exécution des prestations commandées par le Client si celui-ci ne procède pas au règlement suivant les conditions et modalités indiquées aux présentes CGPS.

C. Retards et défaut de paiement

En cas de paiement non reçu dans un délai de **5 jours** à compter de la date limite figurant sur la facture, C.O.D.I. se réserve le droit de suspendre l'exécution des prestations jusqu'à régularisation de la situation.

Des pénalités de retard pourront être appliquées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et mentionnées sur la facture.

En cas de recouvrement des sommes dues par voie judiciaire ou extrajudiciaire, les frais pouvant légalement être mis à la charge du Client pourront lui être réclamés.

D. Contestations de facture et réclamations

Toute contestation de facture devra intervenir dans les meilleurs délais et, de préférence, dans les **15 jours suivant son émission**.

Toute réclamation n'ayant pas pu être réglée par échange avec C.O.D.I. devra être adressée par écrit, par courrier ou par e-mail.

La réclamation devra préciser le nom et les coordonnées complètes du demandeur, ainsi que l'objet de la réclamation et, le cas échéant, les pièces justificatives utiles.

C.O.D.I. s'engage à examiner toute réclamation dans les meilleurs délais.

VII. DELAIS DE FOURNITURE ET REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations proposées par C.O.D.I. sont réalisées suivant les délais figurant dans le devis et convenus avec le Client.

La responsabilité de C.O.D.I. ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la prestation imputable au Client.

En ce qui concerne les projets de décoration, C.O.D.I. propose un projet en accord avec les demandes initiales du Client. Si celles-ci sont modifiées après validation et nécessitent une refonte du projet, un devis complémentaire pourra être établi et soumis à l'accord préalable du Client.

Lors de la remise d'une shopping list, les produits sont proposés selon les disponibilités et informations connues au moment de leur sélection. C.O.D.I. ne pourra être tenue responsable si le Client tarde à effectuer les commandes et que certains produits deviennent indisponibles ou voient leur prix évoluer.

VIII. RETRACTATION, REPORT, ANNULATION ET CAS DE FORCE MAJEURE

A. Droit de rétractation

Lorsque le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance ou hors établissement, il dispose, conformément à la réglementation applicable, d'un délai légal de **14 jours** pour exercer son droit de rétractation.

Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration de ce délai, sa demande expresse sera recueillie par C.O.D.I. dans les conditions prévues par la réglementation. Lorsque le contrat est conclu hors établissement, cette demande est formulée sur support papier ou durable et ne dispense pas du respect du délai de 7 jours prévu à l'article VI.B pour le versement de l'acompte.

Lorsque l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation à la demande expresse du Client, celui-ci peut être redevable, dans les conditions prévues par la loi, du montant correspondant au service déjà exécuté au moment de sa rétractation.

Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant la fin du délai de rétractation à la demande expresse du Client et après reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit de rétractation, le droit de rétractation ne peut plus être exercé dans les conditions prévues par la réglementation.

Le Client peut exercer son droit de rétractation par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Formulaire de rétractation

À l'attention de C.O.D.I. – Capucine DUSSART – capucine@codi-interieur.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

Nom de la prestation :

Date de conclusion du contrat :

Nom et prénom du Client :

Adresse du Client :

Adresse e-mail :

Date :

Signature du Client :

.....

B. Report

Toute demande de report de l'exécution d'une prestation est soumise à l'accord de C.O.D.I.

En cas d'acceptation, C.O.D.I. procèdera à la mise à jour de la commande et, le cas échéant, de l'échéancier de paiement associé.

C. Annulation à l'initiative du client

Une fois que le Client a accepté le devis, et passé le délai légal de rétractation lorsqu'il est applicable, toute annulation à l'initiative du Client pourra entraîner la conservation de l'acompte de **30 %** versée à la validation du devis, à titre d'indemnisation, sous réserve des dispositions légales applicables et de l'article VIII.D.

En cas d'annulation tardive, notamment lorsque celle-ci intervient dans un délai inférieur à **3 jours avant le début de la prestation**, et sauf événement grave touchant le Client au sens de l'article VIII.D, C.O.D.I. pourra facturer les sommes correspondantes aux prestations déjà engagées ou rendues indisponibles, dans les limites autorisées par la réglementation applicable.

Aucune annulation ni aucun remboursement n'est possible pour les prestations déjà entièrement exécutées.

D. Annulation ou report du fait de C.O.D.I. ou évènement grave touchant le Client

Du fait de C.O.D.I. : en cas d'impossibilité d'intervenir à la date prévue (maladie, accident, indisponibilité), C.O.D.I. propose une nouvelle date. À défaut d'accord dans un délai de [15] jours, le contrat peut être résolu et les sommes versées pour les prestations non exécutées sont remboursées dans un délai de 14 jours.

Du fait d'un événement grave touchant le Client : en cas d'hospitalisation, de maladie grave, de décès du Client ou d'un événement familial grave, le report ou l'annulation est possible sans frais, sur justificatif. Les sommes versées pour des prestations non exécutées sont alors remboursées, sans préjudice des prestations déjà réalisées.

E. Cas de force majeure

C.O.D.I. et le Client ne pourront être tenus responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de leurs obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

La partie constatant l'événement devra informer le plus rapidement possible l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et, lorsque cela est nécessaire, s'en justifier auprès de celle-ci.

La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause.

IX. Paragraphe temporairement masqué en attendant sa mise à jour.

X. AUTRES CLAUSES APPLICABLES

A. Propriété intellectuelle

C.O.D.I. demeure titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés aux documents, supports, plans, planche ambiance, visuels, compositions, recommandations et autres éléments créés dans le cadre de ses prestations.

Ces éléments sont destinés à l'usage personnel du Client dans le cadre du projet concerné.
Aucune des dispositions du contrat ne saurait être interprétée comme conférant au Client une licence sur les marques, noms commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle détenus ou utilisés par C.O.D.I.

Sauf accord écrit préalable, le Client ne peut reproduire, commercialiser, transmettre à des tiers à des fins commerciales ou utiliser pour un autre projet les créations et documents réalisés par C.O.D.I.

B. Photographies et communication sur les réalisations

C.O.D.I. peut souhaiter photographier les réalisations effectuées dans le cadre de ses prestations afin de présenter son travail sur ses réseaux sociaux, son site internet ou tout autre support professionnel.

Aucune photographie permettant d'identifier directement le Client, son adresse ou des informations personnelles ne sera utilisée sans son accord.

L'autorisation d'utilisation des photographies fera l'objet d'une autorisation distincte ou d'une case dédiée dans le devis.

Le refus du Client d'autoriser l'utilisation des photographies n'a aucune incidence sur la réalisation de la prestation.

C. Données nominatives et protection des données

C.O.D.I. s'engage à conserver la confidentialité des informations personnelles, familiales, patrimoniales ou relatives au logement, communiquées par le Client dans le cadre de la réalisation des prestations.

La teneur des échanges entre le Client et C.O.D.I., durant l'exécution de la prestation mais également après sa réalisation, est traitée de manière confidentielle.

Ces échanges peuvent avoir lieu par e-mail, téléphone, visioconférence, SMS, WhatsApp, Messenger ou en présentiel.

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour les besoins liés à la relation avec le Client, à la réalisation des prestations, à la facturation et au respect des obligations légales de C.O.D.I.

Elles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle, puis pendant les durées légales applicables (notamment [10 ans] pour les pièces comptables).

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le Client dispose notamment de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'opposition ou de portabilité de ses données. Pour exercer ses droits, le Client peut contacter C.O.D.I. à l'adresse suivante :

capucine@codi-interieur.fr

D. Démarchage téléphonique

Le Client consommateur est informé qu'il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel (www.bloctel.gouv.fr).

XI. DROIT APPLICABLE ET RESOLUTION DES LITIGES

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Toutefois, les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout éventuel différend.

Le Client adressera au préalable une réclamation écrite auprès de C.O.D.I. par courrier ou par e-mail.

À défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur a, au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation, la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation. Le médiateur de la consommation auquel est rattachée l'Entreprise est :

La Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr

La saisine du médiateur de la consommation doit s'effectuer auprès de la **Société Médiation Professionnelle (SMP)** :

- **En ligne :** en complétant le formulaire de dépôt de dossier disponible sur le site https://www.mediateur-consommation-smp.fr/demander-une-mediation/
- **Par courrier postal :** en écrivant à *Société Médiation Professionnelle - Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez*

À défaut de résolution amiable ou de médiation, les litiges seront soumis aux tribunaux français compétents selon les règles de droit commun.

Fait à [commune], le [date]

C.O.D.I. – Capucine DUSSART

Capucine Organisatrice et Décoratrice d'Intérieur

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Prestations de Services et les accepter sans réserve.

Nom et prénom du Client :

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....